

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE MESNIL-ROCH DU 26 OCTOBRE 2022

DELIBERATIONS :

2022-10-01 : PROGRAMME « PETITES VILLES DE DEMAIN » : ADOPTION DE LA CONVENTION « OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE » (ORT).

Le conseil municipal :

- **APPROUVE** la démarche de transformation de la convention d'adhésion Petites Villes de demain à l'issue de la phase initialisation, en convention d'Opération de Revitalisation de Territoire ;
- **DONNE UN AVIS FAVORABLE** sur le dépôt de candidature de la commune de Mesnil-Roc'h sur le périmètre ORT retenu à l'échelle de la Bretagne Romantique (multisites sur les trois communes PVD) ;
- **APPROUVE** le projet de convention cadre ORT « Petites Villes de demain » ;

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-02 : ACQUISITION D'UNE PARCELLE SOUMISE AU DROIT DE PREEMPTION URBAIN.

Madame le Maire présente à l'assemblée la déclaration d'intention d'aliéner une parcelle sise sur la Commune déléguée de Saint-Pierre-de-Plesguen :

Lieu-dit	N° de parcelle	Superficie	Propriétaires
5 avenue Robert Surcouf Saint-Pierre-de-Plesguen	Section F n°675	1 442 m2	Consorts ESSIRARD : Mme BOURGEOIS Ginette, Mmes ESSIRARD Monique et Pascale, Mmes BEGUE Christelle, Aurélie et Caroline.

au prix de 100 000 euros, commission de 5 400 euros, frais notariés en sus.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-03 : TARIFS COMMUNAUX 2023.

Les nouveaux tarifs communaux 2023 sont présentés au conseil municipal.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-04 : CREATION D'UN PUMPTRACK: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ANS, CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION VCR (SECTION SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN, VTT).

La Commune nouvelle de Mesnil-Roc'h envisage la création d'une nouvelle installation sportive multi-générationnelle : un pump track. Auprès de la SARL P-TRACKS estimé à 99 970 euros H.T.
Le Conseil Municipal :

- **SOLLICITE** une subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport, à hauteur de 80% du montant des travaux, pour doter notre commune nouvelle de cet équipement innovant.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit au profit de l'association VCR (Véloce Club Rennes) section VTT Saint-Pierre-de-Plesguen.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

**2022-10-05 : PARTICIPATION DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DU
CONTRAT D'ASSOCIATION DE L'ECOLE PRIMAIRE SAINTE-ANNE.**

Le Conseil Municipal :

- **FIXE** le montant du forfait élève à verser à l'école primaire privée Sainte-Anne au titre de l'année 2022-2023, au vu du coût d'un élève des écoles publiques pour l'exercice 2021, comme suit :

Classe/ forfait	Par élève	Nombre d'élèves	Participation
Maternelle	1 357 €	30	40 170,00 €
Elémentaire	394 €	69	27 186,00 €
Total		99	67 356,00 €

Nombre total d'élèves de l'école Sainte Anne à la rentrée scolaire : 129 élèves.

Pour information, pour les 12 élèves hors commune en maternelle et les 18 élèves hors commune en élémentaire, il n'est pas versé de participation

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-06 : CONVENTION « EN LIEU SUR ».

Le partenariat avec l'association FLAG ! s'inscrit dans une démarche volontaire, dans le cadre d'une sensibilisation à la lutte contre les actes et propos haineux commis sur la voie publique et dans le but d'aider et de protéger les victimes.

Le conseil municipal décide de :

- **ADOPTER** la présente convention,
- **AUTORISER** Madame le Maire à la signer,
- **METTRE EN PLACE** ce nouveau dispositif, à l'accueil des 3 communes déléguées.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-07 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Le Conseil Municipal décide de :

- **SUPPRIMER** 2 postes d'agent de maîtrise au restaurant scolaire au 1^{er} novembre 2022 ;
- **CREER** un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe pour le poste de chef-gérant au 1^{er} janvier 2023 ;
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-08 : REVALORISATION DE LA GRATIFICATION POUR UN CONTRAT PEC ET LES 2 APPRENTIS.

Le Conseil Municipal fixe le montant de la gratification pour l'année 2022 à 483,36 €.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-09 : INDEMNITES DU MAIRE DELEGUE DE SAINT-PIERRE-DE-PLESGUEN-ADJOINTE AU MAIRE : DEMANDE DE REDUCTION.

L'intéressée quitte la salle du Conseil.

Le Conseil Municipal décide de :

- **REDUIRE**, les indemnités de fonction du Maire déléguée de Saint-Pierre-de-Plesguen et Adjoint au Maire, à sa demande, comme suit : de 43,70% du taux de l'indice brut terminal à 42,24% au 1^{er} juillet 2022.
- **MAINTENIR** son indemnité de fonction à hauteur de 1 700 euros bruts pendant toute la durée de son mandat.

DELIBERATION : ADOPTE à la majorité :

Le vote donne les résultats suivants : 21 votants.

1 abstention,

1 vote contre,

19 voix pour.

2022-10-10 : NUMEROTATION DU LIEU-DIT « LICORNOU ».

Madame le Maire informe d'un numéro manquant dans la numérotation du lieu-dit « Licornou », Saint-Pierre-de-Plesguen : le numéro 4 bis.

- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-11 : COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION COMMUNALE VOIRIE.

Le compte-rendu de la commission du 13 octobre 2022 est présenté au conseil municipal.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-12 : MODIFICATION DU BAIL DU CABINET INFIRMIER DE LANHELIN.

Le bail professionnel conclu entre la Commune de Mesnil-Roc'h et le cabinet infirmier de Lanhélin doit être modifié pour changement du nom du locataire.

Le Conseil Municipal, décide de :

- **MODIFIER** le bail professionnel comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer le bail à intervenir.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-13 : DECISIONS MODIFICATIVES N°5 AU BUDGET COMMUNAL :

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative n°5 au budget primitif 2022 de la commune telle que présentée ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables relatives à cet objet.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-14 : PROVISIONS POUR RISQUES

Pour 2022, les dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants sont de :

- BP 2021 : 1 000.00€
- Budget annexe assainissement Lanhélin : 500.00€
- Budget annexe assainissement Saint-Pierre-de-Plesguen : 500.00€
- Budget annexe assainissement Tressé : 500.00€

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'inscrire au budget primitif 2022 et aux budgets annexes de l'assainissement 2022 les provisions semi-budgétaires telles que détaillées ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes pièces comptables relatives à cet objet.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-15 : RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activités 2021 de la Communauté de communes Bretagne Romantique.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-16 : ADOPTION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE ET LE CCAS POUR LE PORTAGE COMMUNAL DE REPAS A DOMICILE.

DELIBERATION :

Le Conseil Municipal adopte la nouvelle convention entre la commune et le CCAS pour le portage communal de repas à domicile et autorise Madame le Maire à la signer.

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-17 : COURRIER DE MONSIEUR ROLAND GORON

Monsieur Roland GORON, conseiller municipal, demande à être intégré dans la commission « Environnement-cimetière ».

DELIBERATION : ADOPTÉ à l'unanimité.

2022-10-18 : DEMANDE D'UN ADMINISTRÉ DE LANHELIN CONCERNANT LE CIMETIERE

Le Conseil Municipal, à titre exceptionnel :

- **ACCEPTÉ** de vendre à cet administré une cave-urne au cimetière de Lanhélin,
- **DECIDE** de ne pas lui rembourser les frais de la case cinéraire acquise en 2019, pour ne pas faire jurisprudence.

DELIBERATION : ADOPTÉ comme suit : 22 votants.

1 abstention,

21 voix pour.